

NI ANGES NI PYLONES

De l'avis de beaucoup, le pont de Fragnée est le plus beau de tous ceux qui enjambent la Meuse à Liège. Depuis quelques années, il suscite une admiration ravivée, grâce à quoi il bénéficie de soins attentifs; on ne peut que s'en réjouir.

On lit et on entend fréquemment qu'il doit sa fière allure, pour l'essentiel, aux quatre pylônes surmontés d'anges sonnans de la trompette dont il est cantonné. On se doit de froncer le sourcil.

«Chacun des piliers quadrangulaires ornant l'entrée d'une avenue, d'un pont. *Les pylônes du pont Alexandre III, à Paris*», donne le Petit Robert, après avoir évoqué ceux des temples égyptiens. Le pont liégeois est une réplique libre du parisien, comme on sait. Voilà sans doute ce qui explique l'emploi du terme incriminé. Sans le justifier. C'est de colonnes qu'il s'agit.

Quant aux athlètes ailés, fort peu vêtus, soufflant dans une trompette, ce sont des allégories de la Renommée. Ils claironnent l'euphorie d'une ville toute fière d'être capable de mettre sur pied une exposition «universelle et internationale». S'ils étaient des anges, ils annonceraient le Jugement dernier ou l'un des fléaux de l'Apocalypse. Rien de moins approprié au climat triomphaliste qui régnait dans la Cité Ardente en 1905. Un siècle moins un lustre plus tard, les choses ont changé du tout au tout. Il ne manque pas, ici comme ailleurs, d'esprits chagrins pour prophétiser que l'apocalypse nucléaire nous guette et pour constater que les variantes modernes des fléaux en question remplissent nos quotidiens.

Sans aller jusqu'à ranger dans cette catégorie la dégradation spectaculaire de la connaissance de la langue française, on ne peut que s'en alarmer. Il est inacceptable, entre autres, que le souci du choix du terme exact soit en voie de disparition, car cela ôte à l'outil une grande part de sa précision. Soyons de ceux qui refusent de baisser les bras et qui mènent le bon combat, contre vents et marées.

Pierre COLMAN

BL BL BL

CONTRIBUTION AUX RECHERCHES SUR LES POINÇONS TROIS FOIS RÉPÉTÉS

Peu de poinçons d'orfèvres liégeois sont aussi connus et admirés que celui qui montre les initiales BL couronnées. C'est celui de Bertholet Labeen de Lambermont. L'attribution ne fait aucun doute, bonheur trop rare dans la cité des princes-évêques.

On le voit sur un superbe plat qui a figuré à la mémorable exposition de 1991⁽¹⁾. On l'y voit quatre fois, ce qui sort de l'ordinaire et demande explication. J'en propose une.

¹ *L'orfèvrerie civile ancienne du pays de Liège*, Liège, 1991, p. 89, n° 27.



Trois des marques sont juxtaposées comme des perruches sur un perchoir. La quatrième est en compagnie des marques corporatives. Elle n'est pas absolument identique aux autres, et cela n'est pas dû à la frappe, mais bien à la matrice: elle ne montre pas les petites lacunes repérables en haut et en bas à gauche sur les triplées. Un écart dans le temps se devine, sans que sa longueur soit déterminable. Un examen minutieux de toutes les empreintes connues permettrait sans doute d'en avoir le cœur net.

On date le plat de 1694-1710, puisqu'il porte le premier poinçon de Joseph-Clément de Bavière; comme la lettre annale, fruste, peut être lue B ou P, on hésite entre 1695-1696 et 1708-1709. Or, c'est en 1683 que se sont mariés Godefroid Graven et Barbe van der Biesen, dont les armoiries s'étalent sur le fond. Certes, le plat n'a pas nécessairement été commandé à l'occasion du mariage. Mais il est d'un style opulent qui est alors à la mode et ne le restera pas, l'influence de Paris poussant à plus de sobriété.

Le 16 juin 1692, Jean-Louis d'Eldereren impose aux orfèvres de Liège un nouveau règlement. L'article 20 stipule «Que si quelqu'un étoit trouvé... avoir appliqué trois marques sur une même pièce, il devra être châtié criminellement, outre la privation du métier». Le 2 mars 1693, ces dispositions sont étendues à toutes les villes du pays⁽²⁾.

Bertholet est à Liège en 1689: il est recensé dans la capitation⁽³⁾. Il y était déjà en activité l'année précédente puisque sa marque a été rencontrée en compagnie de celles que le marqueur a utilisées de 1667 à 1688⁽⁴⁾. Mais il avait travaillé antérieurement à Visé: son poinçon, celui de la «Bonne ville» et une inscription comportant le millésime de 1687 sont côte à côte sur une plaque d'argent qui se trouvait dans le trésor de la collégiale⁽⁵⁾. Il demeure à Visé en 1711. Il y meurt le 17 octobre 1725⁽⁶⁾. Son neveu et héritier Antoine Risack pratique la même activité dans la même «Bonne ville»⁽⁷⁾.

Une hypothèse prend corps. Bertholet a exécuté le plat à Visé en 1683, et l'a marqué trois fois de son poinçon, à la manière des maîtres «abonnés» du royaume de France. Ses clients s'en sont contentés; mais ils ont changé d'avis lorsque les règlements de 1692 et 1693 sont venus à leur connaissance. A leur demande, l'orfèvre a présenté son oeuvre au contrôleur de la capitale, alors Englebert Stévert ou Jean-François Knaeps⁽⁸⁾. Il n'a pas effacé le triple BL, qui n'était pas frauduleux, ayant été frappé avant la promulgation du règlement. Dans l'intervalle, il avait refait la matrice, usée ou brisée.

Si l'hypothèse correspond à la réalité, les poinçons du plat, parfaitement authentiques, livrent une date inexacte. Ils sont assimilables à ceux d'une recense.

² J. BRASSINNE, *L'orfèvrerie civile liégeoise*, t. 1, Liège, 1948, p. 98 et 101-102.

³ J. BREUER, *Les orfèvres du Pays de Liège. Une Liste des Membres du Métier*, dans *Bulletin de la Société des bibliophiles liégeois*, t. 13, 1935, p. 173, n° 1598.

⁴ Cat. cité note 1, p. 49.

⁵ P. COLMAN, *L'orfèvrerie religieuse liégeoise*, t. 1, Liège, 1966, p. 254, n° 731. La reliure dont cette plaque fait partie est très regrettamment introuvable depuis de longues années; ces mots ont valeur d'avis de recherche!

⁶ BRASSINNE, *o.c.*, p. 311.

⁷ J. KNAEPEN, «Historique du commerce visétois jusqu'au début du XIX^e siècle», dans *1200 ans de commerce à Visé*, numéro spécial des *Notices visétoises*, 21, 1987, p. 54 et n. 91.

⁸ COLMAN, *o.c.*, p. 70.



Les objets porteurs d'une marque triplée n'étaient pas tenus sous le boisseau. «Recu un paire de vieux candellies argent a trois marque a 4 fl 7 sous et demy l'ons» écrit sereinement l'orfèvre Pierre-Denis Delincé, le 2 mai 1784, sur la facture qu'il délivre au chanoine de Macar⁽⁹⁾. Différentes pièces exécutés à Hasselt par Arnold Frederici (1657-1726) portent en trois exemplaires son poinçon onomastique, F couronné⁽¹⁰⁾; elles datent de 1693 au plus tard si le règlement a été appliqué avec rigueur, ce qui doit rester douteux. Un ciboire dinantais qui porte la date de 1662 montre trois fois répété le poinçon de Pierre (I) Gromelier⁽¹¹⁾.

Pierre COLMAN



⁹ O. de SCHAEZTEN, *Orfèvreries liégeoises*, Anvers, 1976, p. 294.

¹⁰ Cat. exp. *Hasselts silver*, Hasselt, 1996, n° 27/5, 6, 8 et 9. Il est frappé en quatre exemplaires sur un autre objet (27.1), en deux sur divers autres.

¹¹ P. de RADZITZKY d'OSTROWICK, G. HOUZIAUX et M. KELLNER, «Les orfèvres de Dinant de 1430 à 1830», dans *Annales de la Société archéologique de Namur*, t. 73, 1999, p. 25-26.